

TABLEAU COMPARATIF

Texte du projet de loi

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Propositions de la Commission

Article 1^{er}

Article 1^{er}

Article 1^{er}

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1999 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

Sans modification.

Sans modification

(En francs)

	Charges	Ressources
A.- Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes ^(a)	1 840 658 081 406,50	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	1 511 522 107 508,12
Dépenses ordinaires civiles.....	1 778 090 171 365,86	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	1 448 954 197 467,48
Dépenses civiles en capital.....	99 465 041 287,56	
Dépenses militaires.....	178 345 124 832,86	
Total pour le budget général.....	1 726 764 363 587,90 ^(b)	1 511 522 107 508,12
Solde du budget général.....	215 242 256 079,78	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		64 580 677 041,34
Dépenses ordinaires civiles.....	20 744 891 381,13	
Dépenses civiles en capital.....	40 640 124 903,72	
Total pour les comptes d'affectation spéciale.....	61 385 016 284,85	64 580 677 041,34
Solde des comptes d'affectation spéciale.....		3 195 660 756,49
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale).....	1 788 149 379 872,75	1 576 102 784 549,46
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
Journaux officiels	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles.....	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79
Totaux budgets annexes	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49
Totaux des opérations à caractère définitif (A)	1 895 351 890 365,24	1 683 305 295 041,95
Solde des opérations à caractère définitif (A).....	212 046 595 323,29	

Texte du projet de loi

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Propositions de la Commission

	Charges	Ressources
B.- Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale.....	16 398 428,70	115 705 927,09
Comptes de prêts.....	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33
Comptes d'avances.....	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61
Comptes de commerce (solde).....	- 2 135 778 640,04	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)....	9 571 357,01	
Comptes d'opérations monétaires (solde hors FMI).....	376 344 698,53	
Totaux des opérations à caractère temporaire (B).....	443 893 827 331,06	449 939 229 672,03
Solde des opérations à caractère temporaire hors FMI (B).....		6 045 402 340,97
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI (A+B).....	206 001 192 982,32	
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI, hors FSC.....	206 001 597 741,11	

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (267 704 944 685,13 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 2 055 900 337 486,28 F.

Article 2

Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1999 est arrêté à 1 840 658 081 406,50 F. La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi.

Article 3

Le montant définitif des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1999 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau B annexé à la présente loi.

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Texte du projet de loi

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
I.- Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	590 879 535 200,26	14 804 143 798,70	668 808 598,44
II.- Pouvoirs publics.....	4 658 498 629,88	»	1 651 870,12
III.- Moyens des services.....	671 273 310 833,17	872 911 798,67	5 027 570 514,50
IV.- Interventions publiques.....	511 278 826 702,55	682 080 690,93	2 831 981 031,38
Totaux.....	1 778 090 171 365,86	16 359 136 288,30	8 530 012 014,44

Article 4

Le montant définitif des dépenses civiles en capital du budget général de 1999 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau C annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Investissements exécutés par l'Etat.....	22 396 867 355,32	»	27,68
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	77 068 030 866,32	»	80 562 881,68
VII.- Réparations des dommages de guerre.....	143 065,92	»	0,08
Totaux.....	99 465 041 287,56	»	80 562 909,44

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 4

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 4

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 5

Le montant définitif des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1999 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau D annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
III.- Moyens des armes et services	109 342 476 585,59	5 751 262,82	1 485 520 928,23
TOTAUX	109 342 476 585,59	5 751 262,82	1 485 520 928,23

Article 6

Le montant définitif des dépenses militaires en capital du budget général de 1999 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau E annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Equipement.....	67 823 996 437,42	1,49	1,07
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	1 178 651 809,85	»	0,15
TOTAUX.....	69 002 648 247,27	1,49	1,22

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 5

Sans modification.

Article 6

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 5

Sans modification.

Article 6

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 7

Le résultat du budget général de 1999 est définitivement fixé comme suit :

Recettes	1 840 658 081 406,50 F
Dépenses	2 055 900 337 486,28 F
Excédent des dépenses sur les recettes	215 242 256 079,78 F

La répartition des recettes et des dépenses fait l'objet du tableau F annexé à la présente loi.

Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Aviation civile	8 978 521 670,31	772 981 207,19	172 811 968,88
Journaux officiels	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46
Légion d'honneur	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90
Monnaies et médailles	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56
Ordre de la Libération	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75
Prestation sociales agricoles	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44
TOTAUX	107 202 510 492,49	2 863 640 254,48	1 234 520 695,99

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 7

Sans modification.

Article 8

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 7

Sans modification.

Article 8

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 9

I.- Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent sont arrêtés, pour 1999, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I, annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation	Opérations de l'année 1999		Ajustements de la loi de règlement		
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
I.- Opérations à caractère définitif					
Comptes d'affectation spéciale.....	55 755 628 202,89	55 335 483 425,33	14 813 342 919,09	82 227 016,20	»
	55 755 628 202,89	55 335 483 425,33	14 813 342 919,09	82 227 016,20	»
II.- Opérations à caractère temporaire					
Comptes d'affectation spéciale.....	450 000,00	9 933 301,56	»	43 016 687,00	»
Comptes de commerce.....	23 159 398 173,09	25 295 176 813,13	»	»	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....	9 571 357,01	»	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires.....	50 145 928 449,21	30 705 465 101,48	»	»	56 562 324 379,40
Comptes de prêts...	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33	0,84	700 000,00	»
Comptes d'avances	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61	66 721 461 971,00	2 064 986 329,98	»
Totaux.....	518 942 639 466,17	505 834 098 961,11	66 721 461 971,84	2 108 703 016,98	56 562 324 379,40
Totaux généraux ..	574 698 267 669,06	561 169 582 386,44	81 534 804 890,93	2 190 930 033,18	56 562 324 379,40

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 9

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 9

Sans modification.

Texte du projet de loi

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Propositions de la Commission

(En francs)

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 1999	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire		9 467 012 193,16
Comptes de commerce	63 530 135,39	6 054 420 535,10
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	194 924 334,32	
Comptes d'opérations monétaires.....	56 699 774 519,25	14 916 578 069,90
Comptes de prêts.....	121 568 717 358,92	
Comptes d'avances	108 345 666 336,90	
TOTAUX.....	286 872 612 684,78	30 438 010 798,16

III.- Les soldes arrêtés au II sont reportés à la gestion 2000 à l'exception d'un solde débiteur de 137 450 139,85 F concernant les comptes d'opérations monétaires et d'un solde débiteur de 2 343 076 389,16 F concernant les comptes de prêts qui font l'objet d'une affectation par l'article de transport aux découverts du Trésor.

IV.- Les sommes de 7 847 549 F et de 45 000 000 F figurant au compte de prêts du Fonds de développement économique et social et correspondant respectivement à une perte sur cession et à un abandon de créances sont apurées par transport aux découverts du Trésor.

Texte du projet de loi

Article 10

Les résultats du compte spécial du Trésor définitivement clos au 31 décembre 1999 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits sont modifiés comme il est dit au même tableau.

(En francs)

Désignation	Opérations de l'année		Soldes au 31 décembre 1999		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses	Recettes	Débit	Crédit	Ouvertures	Annulations
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>						
902-01-Fonds forestier national	392 732 703,21	479 210 521,55	»	589 739 532,86	0,25	1,04
902-13-Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités	40 684 036,83	600,00	»	5 271 628,87	1,00	1,17
902-16-Fonds national du livre	120 555 386,12	112 732 278,63	»	10 373 344,06	666 703,12	3 934 425,00
902-22-Fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France	1 921 330 055,39	2 183 777 186,92	»	2 787 609 741,42	26 757 138,15	2,76
902-30-Fonds pour le financement de l'accession à la propriété	3 170 034 329,11	6 575 245 654,44	»	6 952 518 671,32	»	7 273 014,89
TOTAL GÉNÉRAL	5 645 336 510,66	9 350 966 241,54	»	10 345 512 918,53	27 423 842,52	11 207 444,86

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 10

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 10

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 11

Le solde débiteur des pertes et profits sur emprunts et engagements de l'Etat est arrêté au 31 décembre 1999 à la somme de 4 829 907 753,89 F, conformément au tableau ci-après :

<i>(En francs)</i>		
Opérations	Dépenses	Recettes
Annuités non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor	4 896 681 333,90	
Pertes de change		
- pertes de change sur engagements	109 265,80	
Dotations aux amortissements - Charges financières		
- dotations aux amortissements des primes d'émission des obligations		
- dotations aux amortissements des suppléments résultant des indexations	17 960 505,40	
- dotations aux amortissements des décotes	276 552 044,50	
Quote-part des primes sur emprunts et BTAN		576 878 450,61
Pertes et profits divers sur emprunts et engagements		
- pertes sur emprunts à long terme	174 146 141,00	
- profits divers sur emprunts à long terme		
- pertes sur BTAN	66 479 462,79	
- profits divers sur BTAN		5 797 598,41
- pertes diverses	6 350,71	
- profits divers		19 351 301,19
TOTAUX	5 431 935 104,10	602 027 350,21
SOLDE	4 829 907 753,89	

II.- Une somme de 23 164 331 089,32 F correspondant à la reprise sur antérieurs des primes et décotes est portée en augmentation des découverts du Trésor.

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 11

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 11

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 12

Est définitivement apurée par transport en augmentation des découverts du Trésor une perte de 3 701,13 F correspondant à la contre valeur en francs de shillings somaliens non convertibles détenus dans les caisses de l'État.

Article 13

I.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 5 461 984,40 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 6 décembre 1995, 22 janvier 1997, 16 septembre 1998 et 22 septembre 1999 au titre du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

II.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 895 385 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 9 avril 1998 et du 19 février 1999, au titre du ministère de la défense.

III.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1 501 215,52 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugées par la Cour des comptes dans ses arrêts du 9 juillet 1997, du 16 décembre 1998 et du 25 juin 1999, au titre du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

IV.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 15 721 151,08 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 8 février 1990, du 12 mars 1992, du 17 novembre 1994 et du 26 mai 1999 au titre du ministère de l'équipement, transports et logement.

V.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1 801 737,42 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 15 décembre 1997 et du 19 novembre 1998 au titre du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 12

Sans modification.

Article 13

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 12

Sans modification.

Article 13

Alinéa sans modification.

Alinéa sans modification.

Alinéa sans modification.

Alinéa sans modification.

V.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1 801 737,82 F les dépenses ...
.... décentralisation.

Texte du projet de loi

Article 14

I.- Les sommes énumérées ci-après, mentionnées aux articles 7, 9 (III et IV), 11 (I et II) et 12 sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

- Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1999	215 242 256 079,78 F
- Résultat net du compte spécial du Trésor « Pertes et bénéfices de change » soldé chaque année.....	137 450 139,85 F
- Remises de dettes aux pays les moins avancés.....	2 343 076 389,16 F
- Pertes sur des opérations du Fonds de développement économique et social.....	52 847 549,00 F
- Pertes et profits sur emprunts et engagements.....	4 829 907 753,89 F
- Reprise sur antérieurs des primes et décotes	23 164 331 089,32 F
- Perte en trésorerie sur devises inconvertibles	3 701,13 F

TOTAL I – Augmentation des découverts du Trésor 245 769 872 702,13 F

II.- La somme visée à l'article 10 est transportée en atténuation des découverts du Trésor :

- Résultat net des comptes spéciaux clos au 31 décembre 1999	10 345 512 918,53 F
--	---------------------

TOTAL II – Atténuation des découverts du Trésor 10 345 512 918,53 F

Total net à transporter en augmentation des découverts du Trésor (I – II) 235 424 359 783,60 F

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 14

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 14

Sans modification.